

La recapitalisation de la caisse de pensions de l'Etat de Vaud sous toit

MERCREDI 19 JUIN 2013

Jérôme Cachin [1]

Grand Conseil • Les députés approuvent le plan de recapitalisation, corrigé par le PLR: tout futur renflouement serait précédé d'une baisse des prestations.

Les options de publication

Non

Journaliste:

Jérôme Cachin

Le Grand Conseil vaudois a voté hier le plus gros crédit de l'histoire du canton. Avec 1,44 milliard de francs, la part de l'Etat dans la recapitalisation de sa caisse de pensions «c'est deux fois le prix du métro M2», a imaginé Frédéric Borloz, président du groupe PLR. Le plan vise à atteindre un taux de capitalisation de la caisse de 80% en 2052. L'Etat supporte 60% de l'effort financier, les employés 40%.

Au vote final, 100 députés disent oui, soit les deux tiers du Grand Conseil, faits des voix PLR, vertes et socialistes. UDC, Vert'libéraux et La Gauche (27 voix) refusent le plan, tout comme ils avaient refusé l'entrée en matière, mardi dernier. Les deux premiers estiment que le plan est encore trop favorable aux employés. Les 4 députés d'extrême-gauche estiment au contraire qu'il détériore trop leurs conditions.

La retraite à 62 ans

Hier, c'est le vif du sujet que le Grand Conseil a abordé. La commission demandait de corriger le plan issu de l'accord entre le Conseil d'Etat et la FSF. Présenté par le PLR et soutenu par l'UDC et les Vert'libéraux, un amendement pose des conditions à tout éventuel nouvel engagement financier de l'Etat: tant que le conseil d'administration de la caisse n'a pas décidé de calculer le salaire assuré sur l'ensemble de la carrière (38 ans), ni augmenté l'âge des retraites, alors il n'y aura pas d'argent public, en plus du 1,44 milliard voté hier. Cette retouche a été adoptée par 78 oui contre 59.

Aujourd'hui, le salaire assuré est calculé sur les trois dernières années d'engagement. Initialement, le Conseil d'Etat proposait le salaire moyen de l'ensemble de la carrière. Finalement, l'accord signé avec la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF) a fixé la période de calcul aux douze dernières années de carrière. Quand à l'âge de la retraite, il passera de 60 à 62 ans.

Primauté des prestations

C'est un amendement «porteur d'avenir», plaide la présidente PLR de la commission ad hoc, Claudine Wyssa: «Si le plan est aussi bon que ce qu'on espère, tout va bien. Mais s'il ne tient pas ses promesses et qu'on doit faire une nouvelle recapitalisation, alors nous posons des conditions précises.» Initialement, l'UDC et le PLR auraient souhaité une réforme plus profonde de la caisse: «Une majorité aurait pu être trouvée pour passer au système avec primauté de prestations», rappelle Frédéric Borloz. Mais le respect de l'accord, qui maintient la primauté des prestations, a prévalu. Sans majorité sur cet amendement, le PLR menaçait de ne pas voter le plan.

Les socialistes «concèdent volontiers que personne ne sait si le financement prévu sera suffisant pour atteindre la recapitalisation partielle de 80% en 2052», mais «s'étonnent de voir des conditions fixées aujourd'hui», explique la députée PS Florence Golaz.

De plus, avec cet amendement, «les syndicats ne pourront pas vraiment négocier avec leur employeur si la caisse est en difficulté», déplore la députée. C'est «une épée de Damoclès sur les

employés», pour Jean-Michel Dolivo (La Gauche).

«S'il s'agit de donner un signal au syndicat, autant donner celui-là, mais cet amendement a une portée limitée», relativise Jacques-André Haury. Avec cette retouche, le Grand Conseil de 2013 ne fait que fixer un cadre, qu'il pourra toujours défaire à l'avenir.

Pour le gouvernement, c'est ni oui, ni non. «Le Conseil d'Etat n'a pas discuté» de cet amendement, explique Pierre-Yves Maillard. Cette retouche ne remet pas en cause l'application de l'accord avec la FSF et s'il devait être un jour appliqué, «il y aurait de l'espace pour une négociation», estime le président socialiste du Conseil d'Etat. |

Le Courrier

[Vaud\(2434\)](#) [2][Caisse de pension\(18\)](#) [3][Fonctionnaires\(33\)](#) [4][Grand conseil\(136\)](#) [5][Recapitalisation\(7\)](#) [6][Jérôme cachin\(692\)](#) [7]

Vous devez être [loggé](#) [8] pour poster des commentaires